



# L'apport des TIC dans les projets de partenariats scolaires européens

publié le 04/06/2010 - mis à jour le 07/10/2011

## Descriptif :

Quelques exemples de projets européens qui tirent parti des outils TIC.

## Sommaire :

- Quels outils ?
- Une préconisation forte : privilégier les outils institutionnels

Les partenariats scolaires européens ne peuvent pas ignorer les outils TIC, "machines à communiquer". Mener un projet collectif à distance suppose l'usage d'outils de collaboration, qui, s'ils sont tous disponibles facilement, présentent souvent des contraintes et des points de vigilance particuliers.

### ● Quels outils ?

- le courrier électronique
- la discussion par clavier (chat, ou "clavardage")
- la visioconférence
- le partage de fichiers (textes, images, sons, vidéos, hypertextes, favoris)
- le partage d'agenda
- la publication (blogs, sites, wiki...)
- les forums
- les sondages ou enquêtes en ligne

pour ne citer que les plus courants. Ces outils sont disponibles séparément ou bien intégrés dans des plate-formes (Environnements Numériques de Travail, plate-formes d'enseignement à distance, Twinspace du site eTwinning...).

### ● Une préconisation forte : privilégier les outils institutionnels

Pour des raisons de protection des mineurs et de sécurité des réseaux, chaque fois qu'un service numérique indispensable au projet est fourni par l'institution, c'est vers cette solution qu'il est préférable de se tourner.

Ainsi, partager les vidéos tournées pour le projet dans un **blog académique** est nettement préférable à un hébergement sur une plate-forme grand public (Youtube, DailyMotion...) :

- la charte académique contractualise clairement l'hébergement des publications scolaires entre l'établissement et la rectrice
- les plate-formes grand public sont le plus souvent inaccessibles depuis les établissements de notre académie  
Créer des comptes utilisateurs pour les élèves et enseignants partenaires à l'étranger reste fastidieux (il n'existe généralement pas d'outil d'importation automatique de groupes) mais possible.

Les [services académiques d'hébergement](#) de **sites d'établissement sous SPIP** et de **blogs pédagogiques sous Wordpress** sont des solutions particulièrement performantes pour les projets européens des établissements. De plus la MATICE fournit le support (aide en ligne, assistance à distance, formation) aux utilisateurs.

### ○ Publier dans le cadre d'un projet européen suppose une vigilance particulière

- Prévoir des versions multilingues des documents

- Se mettre d'accord sur le "comment communiquer" : définir des règles et protocoles
- Afficher clairement les droits et devoirs des élèves et des enseignants (respect du droit à l'image, de la propriété intellectuelle...) : les lois sont souvent proches, mais les cultures diffèrent
- Ne pas omettre les mentions utiles ("qui sommes-nous ?", "notre projet"... ) ou légales ("le responsable de publication"...).

#### o Quelques exemples de blogs

- Le [blog Comenius du collège de l'Orangerie](#) propose en téléchargement les travaux des élèves sur les énergies renouvelables et le changement climatique.
- Le [blog du collège de Chalais](#) affiche les travaux des 6 collèges fédérés autour du projet "habiter le paysage".
- Les élèves du lycée Berthelot partagent leurs expériences internationales dans le [blog L'Europe et au-delà](#) réalisé dans le cadre du club Europe.
- Les collégiens de [Mendès-France \(Soyaux\)](#) utilisent leur blog comme outil de communication et d'expression entre les élèves.
- Les lycéens de la Venise Verte ont utilisé le blog pour déposer leurs productions dans le cadre du projet Comenius [What is time ?](#)

De nombreuses publications en ligne échappent aux moteurs de recherche, voire restent à l'abri des regards des internautes, leurs auteurs choisissant de limiter la visibilité de leur travail à une communauté restreinte. Ce choix peut s'avérer judicieux si des données à caractère personnel (fiches d'identité rédigées par les élèves pour se présenter à leurs partenaires...) sont publiées.

Avant de se lancer dans l'utilisation d'outils "domestiques" pour gérer la communication des acteurs (MSN, Skype, Flashmeeting, Facebook...) il convient de s'assurer auprès du chef d'établissement et de l'ATICE (ou du correspondant TICE) que cet usage est autorisé et possible. Dans tous les cas, des outils issus du libre seront préférables aux outils propriétaires souvent opaques. On recherchera également des solutions académiques : ainsi le service de **visioconférence** mis à disposition des écoles (projet 1000 visio) peut-il être étendu aux collèges et lycées, dans la mesure de sa disponibilité (contact : [Bernard Usé](#)).

L'académie héberge également un service d'**enquêtes en ligne** pour les usages des établissements. L'ATICE ou le chef d'établissement peut obtenir un compte d'administrateur (un seul par établissement) auprès de la MATICE (contact : [Stéphane Penaud](#)).

D'une façon générale les **règles d'usage des services numériques** sont définies dans la charte (inspirée de la [charte académique](#)) intégrée au règlement intérieur. Il est utile de faire adhérer l'établissement partenaire à cette charte.

On peut rappeler que les services - très performants - de Google (agenda en ligne, documents partagés, agrégation de flux, partage d'albums photos...) ne sont pas soumis au droit français, et qu'à ce titre il convient de les réserver à un usage personnel.

L'intégration des outils de collaboration dans un **intranet-extranet d'établissement** est une bonne solution. Parfois c'est le partenaire européen qui met à la disposition de l'établissement français ses ressources, parfois l'inverse.

Ainsi le projet Let's get connected 2.0 est-il hébergé sur une plate-forme Moodle du partenaire allemand du lycée Cordouan à Royan, comme le projet *European citizenship* du même lycée (décrit dans un [autre article](#)).

#### Liens complémentaires

- 🔗 [Sites et blogs d'établissement \(MATICE\)](#)
- 🔗 [Les apports de Moodle \(MATICE Poitiers\)](#)

